

*L'ajournement*LE CANADIEN NATIONAL—LES INTENTIONS DE LA
COMPAGNIE QUANT À L'INDEXATION DES PENSIONS DES
RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, le jeudi 13 février, j'ai posé, au sujet des pensions des employés des chemins de fer, des questions que j'ai adressées tout d'abord au ministre du Travail (M. Munro) et ensuite au ministre des Transports (M. Marchand). Il y a, bien sûr, bien des aspects de cette question des pensions des employés des chemins de fer qui m'intéressent, mais je n'en ai retenu qu'un pour ce soir. C'est celui que j'ai essayé de faire valoir aussi clairement que je le pouvais au ministre des Transports jeudi dernier. Ma question—et c'est ma seule question ce soir—a trait à l'indexation des pensions des employés retraités du Canadien National.

Je ne parle pas ce soir de la nécessité de remanier le régime des pensions du Canadien National pour y inclure une clause d'indexation dont les travailleurs actuellement à l'emploi du CN pourront jouir quand ils prendront leur retraite. Je ne parle que des anciens employés déjà à la retraite et touchant leur pension. Pendant bien des années, les pensions dans cette catégorie ont été limitées à un montant fixe sans aucune indexation. Après un certain temps, le CN a accepté une indexation de 2 p. 100 par année. C'était il y a plusieurs années.

Quand on a supprimé le plafond des autres régimes qui relevaient du gouvernement fédéral, nous avons exercé des pressions sur le CN pour qu'il indexe ses pensions en fonction de l'augmentation réelle du coût de la vie. L'année dernière, le CN a enfin abandonné le plafond de 2 p. 100 et permis une indexation de 4 p. 100, qui, même si elle n'est pas suffisante, était mieux que 2 p. 100.

Voici ma question de ce soir: quand l'indexation de cette année viendra-t-elle et sera-t-elle au moins pleinement égale à la hausse du coût de la vie?

● (2210)

On peut discuter sur le pourcentage, mais d'autres caisses de retraite placées sous l'égide de l'État ont bénéficié cette année d'une indexation de 10 p. 100 ou plus. J'estime donc que les retraités du Canadien National devraient bénéficier en 1975 d'une indexation d'au moins 10 p. 100 de leurs pensions.

Comme je le disais l'autre jour pendant la période des questions, je fais cette demande en attendant le dépôt du rapport Hall. J'espère que mon bon ami le secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique et régionale (M. Guay), qui va répondre ce soir, ou un autre secrétaire parlementaire, ne viendra pas me dire—et je sais qu'il n'aimerait pas le faire—qu'il va falloir attendre que le Canadien National reçoive le rapport Hall. Cela pourrait fort bien prendre plusieurs mois. C'est au début de l'année que l'indexation annuelle des pensions doit intervenir, et c'est dès maintenant que les retraités du Canadien National y ont droit.

[M. Cullen.]

L'autre réponse que m'a donnée l'autre jour le ministre des Transports (M. Marchand), réponse un peu ennuyeuse qu'il m'a servie à diverses reprises, veut qu'il y ait là matière à négociation collective. Le régime de retraite du personnel actuel des Chemins de fer nationaux est actuellement en voie de négociation. Mais l'indexation ou la révision des pensions de ceux qui ont déjà pris leur retraite ne font pas l'objet de négociation. Les retraités sont représentés au comité de la caisse, mais il ne s'effectue pas de négociation collective en leur faveur. Dans le cadre des accords actuels, et suivant ce que pourra apporter le rapport Hall, ils ne bénéficieront d'une indexation que si le Canadien National le veut bien.

On nous dit souvent, je le sais, que nous devrions laisser aux responsables des chemins de fer nationaux le soin de prendre eux-mêmes leurs décisions. Il reste cependant que les pressions exercées sur le gouvernement par certains députés comme mes bons amis le député de London-Est (M. Turner), le député de Saint-Boniface, et leur bon ami de Winnipeg-Nord-Centre ont donné des résultats.

J'espère que le secrétaire parlementaire sera ce soir en mesure de me dire que le gouvernement va communiquer avec la direction du CN pour lui dire que c'est assez, et qu'il ne saurait plus être question d'attendre ni le résultat des prochaines négociations collectives avec les employés encore actifs, ni le rapport Hall. Les pensionnés du CN, dont un grand nombre résident dans nos circonscriptions, méritent pour 1975 une indexation d'au moins 10 p. 100 et ils la méritent maintenant. Le secrétaire parlementaire se sera acquis dès demain une réputation à Saint-Boniface et partout dans les limites du Winnipeg métropolitain s'il répond ce soir que l'indexation sera bientôt chose faite.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter de cette question très importante avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans le peu de temps dont je dispose. Il le sait sans doute, ma circonscription compte bien des pensionnés du CN et l'augmentation continue du coût de la vie est un vif sujet d'inquiétude pour tous les pensionnés comme pour nous.

Autrefois, le montant des pensions de retraite augmentait en moyenne de 2 p. 100 par an et cette augmentation était sporadique. Aucune date n'a jamais été fixée pour cette augmentation et je dois dire que cela a posé des problèmes aux pensionnés dont le député a parlé.

Je sais que le député ne souhaite probablement pas m'entendre parler de la commission d'enquête Hall, mais il reste que celle-ci a été créée en mai 1974 par le ministre du Travail (M. Munro) afin de faire des recommandations en matière de pensions. La Commission a commencé ses travaux le 28 novembre 1974 et, depuis, tient des auditions un peu partout au Canada. On espère que le gouvernement pourra, grâce à elle, prendre des mesures positives pour protéger le revenu des cheminots retraités.